

Conditions générales de réservation

SAS INTERLIGNES est le mandataire de la Région Provence Alpes Côte d'Azur pour la réservation des navettes blanches et se charge de transmettre à l'opérateur transport votre demande de réservation.

Définitions

Vous : toute personne non résidente des Bouches du Rhône (ou groupe de personnes) munie d'un billet d'avion (arrivée ou départ Aéroport Marseille Provence) ou de train (arrivée ou départ Gare TGV Aix en Provence qui souhaite effectuer une réservation au départ ou l'arrivée de l'Aéroport Marseille Provence et/ou la Gare TGV Aix en Provence à destination et/ou au départ des stations de ski desservies par les navettes blanches.

Nous : SAS Interlignes basée à Marseille 13016 - 368 bd Henri Barnier. Société par action simplifiée au capital de 38 120 € inscrite au RC Marseille SIRET n°433 091 311 00020.

Région Provence Alpes Côte d'Azur : le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, autorité organisatrice des transports régionaux de voyageurs et du service "Navettes Blanches".

Opérateur de transport : Autocariste retenu par la Région PACA pour assurer le transport des voyageurs utilisant les navettes blanches.

Champ d'application : Les présentes conditions générales de réservation s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par le service régulier « Les navettes blanches ».

La réservation de places est réservée aux Utilisateurs ayant pris connaissance et accepté par un clic, ou, le cas échéant, par téléphone, les présentes conditions générales.

Utilisation du module de réservation : Il a pour fonction d'assister les utilisateurs dans la recherche d'informations et d'effectuer des réservations appropriées.

Inscription

Vous devez compléter et valider le bulletin de réservation en mentionnant notamment :

1. Le nombre de voyageurs
2. Les nom et prénom des voyageurs
3. La date, l'heure et le lieu de départ
4. Le moyen de transport et le n° de billet train ou avion
5. La station choisie
6. La date de retour
7. Le nom et les coordonnées de la personne qui effectue la réservation
8. Etc

La validité de votre réservation vaut acceptation des présentes conditions générales de réservation.

Tout client dont le vol est prévu à l'atterrissage au delà de 14h00 (ou 11h15 pour le service supplémentaire) et le TGV est prévu à l'arrivée au delà de 15h00 (12h15 pour le service supplémentaire) ne pourra bénéficier du service des navettes blanches.

Compte tenu des aléas de la circulation notamment en période hivernale ainsi que les temps nécessaires à l'enregistrement demandés par les compagnies aériennes, le client est tenu de prévoir un délai raisonnable pour la réservation de son billet de retour (aérien ou ferré).

Billet électronique : Le billet électronique est un billet non matérialisé. Au moment de l'embarquement, le billet électronique doit être présenté au conducteur et doit être accompagné de votre billet d'avion ou de train, des documents d'identification des personnes transportées (passeport, carte d'identité, carte de séjour ...) en cours de validité ainsi qu'une pièce d'identité.

Prix : Les prix sont fixés par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur. Ils peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis.

Confirmation de la réservation et paiement

Votre réservation ne sera définitive qu'après réception par Interlignes du règlement et de l'encaissement du montant correspondant à votre réservation :

1. par chèque (au moins un mois avant la date du départ) – adresse postale pour l'envoi des chèques : INTERLIGNES : 368, bd Henri Barnier 13016 MARSEILLE
2. par paiement électronique : validation et encaissement du montant de la réservation par notre établissement bancaire

Changement de réservation

Les changements de réservation doivent impérativement être confirmés par courrier en recommandé avec AR au plus tard 10 jours avant le départ ou le retour prévu.

Annulation de service

La Région, autorité organisatrice compétente, se réserve le droit d'annuler ou de reporter sans préavis un service notamment en cas de force majeure (intempérie).

Annulation et remboursement

Aucune annulation et/ou remboursement ne seront acceptés pour quel que soit le motif.

Réclamations : les réclamations de nature commerciale ou tenant à la qualité des prestations fournies devront être adressées dans les meilleurs délais et au plus tard un mois après la date de la prestation. Celles-ci sont à adresser à l'adresse suivante : INTERLIGNES – Service clientèle – 368, bd Henri Barnier 13016 MARSEILLE. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

Horaires de départ des navettes blanches

Nous vous précisons que les horaires de départ des navettes blanches sont les suivants (uniquement les samedis) : du 19/12/2009 (1^{er} départ de l'Aéroport et de la gare TGV Aix au 10/04/2010 (dernier retour au départ des stations de ski).

1. Aéroport Marseille Provence : 15h00
2. Gare TGV Aix en Provence : 15h30

La Région met un service supplémentaire les samedis suivants :

Les 6 -13 – 20 – 27 - Février 2010 et le 6 Mars 2010.

Les horaires de départ pour les jours précités seront les suivants :

1. Aéroport Marseille Provence : 12h15
2. Gare TGV Aix en Provence : 12h45

La SAS Interlignes avec l'accord de la Région PACA se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis les horaires du service "les navettes blanches".

Lieux de prise en charge et de dépose :

1. Aéroport Marseille Provence : parc de stationnement croisiériste près du Hall 4
2. Gare TGV Aix en Provence : à l'arrêt des navettes régulières (D9) ou parking car à côté du dépose-minute (précisons en gare TGV).
3. point d'arrêt de la station choisie et indiqué sur votre réservation (ou sur le site internet)

Il est précisé que ce service régulier pourra nécessiter une correspondance.

Contrôle à bord de l'autocar

Vous acceptez sans réserve de vous soumettre à tout contrôle effectué par la personne ou l'organisme mandaté par la Région PACA (Interlignes, autocaristes ...).

Responsabilités

La SAS Interlignes ne saurait être tenue pour responsable de tout retard ou incident dont la responsabilité relève de l'opérateur de transport ou éventuellement des conditions de transport et/ou de circulation. Notre responsabilité est uniquement engagée pour tout ce qui porte à la réservation des places.

Protection des données informatiques

Interlignes est titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs au module de réservation en ligne qui lui appartient.

L'accès au module ne vous confère aucun droit sur les droits de propriété intellectuelle.

Tous les éléments accessibles sur le module de réservation en ligne sont protégés par des droits de propriété intellectuelle et industrielle. Vous ne pouvez en aucun cas les reproduire, les modifier, les transmettre, les publier, les adapter sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière

que ce soit tout ou partie du module de réservation sans l'autorisation écrite préalable de notre Société.

L'insertion de liens hypertextes vers toute partie du module est interdite sans autorisation préalable et écrite de notre part.

Utilisation du module de réservation : Interlignes ne garantit pas que le module de réservation en ligne sera exempt d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni que celles-ci pourront être corrigées, ni que le module fonctionnera sans interruption ni panne, ni encore qu'il soit compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que celle expressément validées par Interlignes.

Nous ne pourrions pas être tenus pour responsables de tout type de dommage prévisible ou imprévisible découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le module.

Loi information et Libertés

Conformément aux articles 34 et 36 de la Loi Informatique et Libertés du 6/7/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données qui vous concernent. Pour l'exercer adresser vous à notre service Marketing et Suivi de la Qualité - Interlignes 368, bd Henri Barnier 13016 Marseille.